



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
ESTHETIQUE/COSMETIQUE-PARFUMERIE

SESSION 2010

EPREUVE E2 TECHNOLOGIE

**SOUS-EPREUVE : ORGANISATION ET GESTION
D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

U2

DOSSIER CORRIGE

Dossiers	Barème
Dossier 1 : L'analyse du marché C11 : Rechercher, sélectionner, traiter les informations	5 points
Dossier 2 : La réception des marchandises et le contrôle des factures C21 : Gérer les produits et les équipements	5 points
Dossier 3 : Le budget de trésorerie C25 : Participer à la gestion de l'entreprise	9 points
Dossier 4 : Les congés payés C22 : Planifier des activités	7 points
Dossier 5 : Le contrat de travail C23 : Animer et encadrer le personnel	7 points
Dossier 6 : Les compétences et les besoins de formation C43 : Évaluer le travail du personnel	7 points
Total	40 points

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - CORRIGE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Coefficient 2	Durée 3 heures
Repère de l'épreuve : 1006 ECP T	Page 1 sur 10	

Préoccupations et attentes des femmes	Offre préconisée
<p>✓ Les femmes veulent apparaître « naturelles » (64% d'entre elles mettent en avant cet argument comme objectif prioritaire)</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>	<p>✓ Proposer des soins qui vont les embellir sans les sophistiquer</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>
<p>✓ L'apparence est un élément qui est pris en considération par des femmes de plus en plus jeunes.</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>	<p>✓ Visez cette cible et proposez leur des soins préventifs</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>
<p>✓ Avoir une jolie peau (56% des femmes privilégient cet aspect avant l'habillement)</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>	<p>✓ Une carte de soins visage large sera appréciée (soins lissants, régénérants, tenseurs...)</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>
<p>✓ Apparaitre « belle » est un atout dans la réussite économique (62% affirment cet élément)</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>	<p>✓ L'institut peut les aider à améliorer leur « look »</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>
<p>✓ Les femmes ont peur d'apparaître plus vieilles que leur âge.</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>	<p>✓ Proposer toute la gamme de traitements anti-aging</p> <p style="text-align: center;"><i>(0,5 point)</i></p>

R : accepter toute réponse logique

BORDEREAU DE CONTROLE

		Instant Beauté		N° 00124	
<u>Contrôle de livraison et de facture</u>					
Date	2 juin 2010				
Fournisseur	Distrib-Esthétic				
Ref document	FA1085				
<u>Relevé des anomalies constatées</u>					
Référence :	Anomalie constatée				
CI004	Cire liposoluble rose : Quantité facturée 4, quantité commandée 2				1 point
CI005	Cire liposoluble verte : Quantité facturée 2, quantité commandée 4				1 point
HU004	Huile de massage : Erreur sur la contenance facturée bouteille de 500 ml alors que commande portait sur une bouteille de 200 ml				1 point
<u>Autres anomalies constatées</u>					
Remise 10% oubliée pour toute commande supérieure à 250 € HT					1 point

BUDGET DE TRESORERIE

Calculs Préparatoires des Achats			
	Juillet 2010	Aout 2010	Septembre 2010
Justification calcul	6830,25 + 1385,35 = 8215,60	6268,15 + 1153,23 = 7421,38	5720,26 + 858,32 = 5078,58
	8215,60 x 40%	7421,38 x 40%	6578,58 x 40 %
Résultat	= 3286,24 (0,25)	= 2968,55 (0,25)	= 2631,43 (0,25)

BUDGET DE TRESORERIE			
	juil.-2010	août-2010	sept.-2010
Solde en début de mois	4 525,25 (0,25)	133,75 (0,25)	-2 637,59 (0,25)
Recettes:			
Prestations de services	6 268,15 (0,25)	5 720,26 (0,25)	7 589,24 (0,25)
Ventes de produits	1 153,23 (0,25)	858,32 (0,25)	1 923,87 (0,25)
Totaux	7 421,38	6 578,58	9 513,11
Dépenses			
Achats fournisseurs	3286,24	2968,55	2631,43
Loyer	795,00 (0,25)	795,00 (0,25)	795,00 (0,25)
EDF	220,00 (0,25)		
TVA	807,82 (0,25)	729,73 (0,25)	646,86 (0,25)
Salaires	2 895,26 (0,25)	2 895,26 (0,25)	2 895,26 (0,25)
Charges sociales	3474,31 (0,25)		
Remboursement emprunt	325,25 (0,25)	325,25 (0,25)	325,25 (0,25)
Paiement table de massage		1636,13 (0,25)	
TOTAUX	11 812,88	9 349,92	7 293,80
Solde de la trésorerie en fin de mois	133,75 (0,50)	- 2 637,59 (0,50)	- 418,28 (0,50)
Votre commentaire sur la trésorerie de l'insitu.	La situation invite à un suivi régulier. La trésorerie est limite en juillet et négative en AOUT ET SEPTEMBRE (0,25)		
Quelles sont vos préconisations dans ce cas ?	Il convient de faire une demande d'autorisation de découvert à la banque (0,25) Négocier un emprunt à la banque pour financer le matériel (0,25) <i>Accepter comme réponse : Négocier des crédits fournisseurs plus importants</i>		

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - CORRIGE

U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Coefficient 2	Durée 3 heures
Repère de l'épreuve : 1006 ECP T	Page 4 sur 10	

Annexe R4

(5 points)

CONGES PAYES

Collaboratrices	Rachel	Marion	Vous
Propositions de congés	Du 8 au 28 aout 2010 et du 06 au 13 novembre 2010	Du 01 au 21 aout 2010	Du 04 au 24 juillet 2010 et du 26 déc 2010 au 01 janv. 2011
Calculs des droits à congés au 31/05/2010	12 mois travaillés (les absences pour accident du travail sont considérées comme du temps de travail effectif) 12 x 2.5 = 30 jours de congés payés acquis (0,25) - 1 jour pour l'ancienneté (5 ans) (0,25) - 2 jours pour le fractionnement (0,25) Donc en tout 33 jours de congés payés (0,25)	7 mois travaillés (1 mois d'absence pour congé maladie non comptabilisé) (0,25) 7 x 2.5 = 17.5 jours (on arrondi en faveur du salarié) Donc 18 jours de congés payés (0,25)	12 mois travaillés 12 x 2.5 = 30 jours de congés payés acquis (0,25) - 3 jours pour l'ancienneté (15 ans) (0,25) - 1 jour pour le fractionnement (0,25) Donc en tout 34 jours de congés payés (0,25)
Analyse du décompte à partir des propositions de congé à prendre	Du 8 au 28 aout 2010 : 18 jours ouvrables (0,25) Du 6 au 13 novembre 2010 : 6 jours ouvrables car le 11 novembre est férié et n'est pas décompté. (0,25) Soit un total de 24 jours (0,25)	Du 01 au 21 aout 2010 : 18 jours de congés (0,25)	Du 4 au 24 juillet 2010 : 17 jours ouvrables car le 14 juillet est férié et n'est pas décompté. (0,25) Du 25/12/10 au 01/01/2011 : 5 jours ouvrables car le 1er janvier férié et n'est pas décompté. (0,25) Soit un total de 22 jours (0,25)
Constatez vous un écart pour cette salariée?	Il restera 9 jours de congés à prendre d'ici le 31 mai 2011 (0,25)	Aucun écart, aucune remarque (0,25)	Il restera 12 jours de congés à prendre d'ici le 31/05/ 2011 (0,25)

Annexe R5 PLANNING DES CONGES PAYES

(2 points)

JUILLET. 2010																															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
Rachel																															
Marion																															
Vous																															
Lavie																															

AOUT. 2010																															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
Rachel																															
Marion																															
Vous																															
Lavie																															

Commentaires

Il y a un problème d'effectif du 16/08 au 21/08 puisque 3 personnes sont simultanément en congé à cette période (Rachel, Marion et Mme Lavie) (1 point)

Il y a lieu de rechercher une solution consensuelle entre Rachel et Marion qui vont devoir l'une ou l'autre décaler leurs congés.

A défaut d'accord des parties, la solution compte tenu du critère d'ancienneté, va amener Marion à modifier sa plage de congé en la déplaçant du 25 juillet au samedi 14 août. Elle gardera ainsi le bénéfice des 3 semaines consécutives. (1 point)

Accepter toute autre réponse logique

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - CORRIGE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Coefficient 2	Durée 3 heures
Repère de l'épreuve : 1006 ECP T	Page 5 sur 10	

Annexe R6**(7 points)****COMPARATIF MODALITE RUPTURE CONTRAT DE TRAVAIL**

Modalités de la rupture	<u>Démission</u>	Rupture conventionnelle ou amiable
Qui prend l'initiative de la rupture ?	Le salarié	Le salarié et l'employeur (0,5)
A quel contrat s'applique cette procédure ?	A tout type de contrat	Uniquement aux CDI (0,5)
La rupture doit-elle être motivée ?	Non	Non (0,5)
Existe-t-il un entretien préalable ?	Non le salarié n'a pas à requérir l'accord de l'employeur.	Oui (un ou plusieurs) (0,5)
Un écrit doit-il formaliser la rupture ?	Non mais un écrit est vivement conseillé	Oui. Une convention de rupture amiable devra être signée entre le salarié et l'employeur. (0,5)
Un préavis est-il obligatoire ?	Oui La durée dépend de la convention collective	Non, la rupture intervient le lendemain de l'homologation de la convention (délai de rétractation de 15 jours puis 15 jours pour homologation). (0,5)
Une rétractation est-elle envisageable ?	Possible, si motivation et délai court	Oui - 15 jours calendaires après la signature de la convention (0,5)
Existe-t-il des indemnités de rupture ?	Non	Oui, le salarié doit percevoir une « indemnité spécifique de rupture conventionnelle », dont le montant ne peut être inférieur au montant de l'indemnité légale de licenciement (0,5)
Peut-il y avoir perception d'allocations chômage ?	Non, sauf s'il s'agit d'un cas de démission considéré comme légitime par les ASSÉDIC	Oui, les salariés dont le contrat de travail a été rompu par le biais d'une rupture conventionnelle ont droit aux allocations chômage. (0,5)
Peut-on contester la rupture devant le juge ?	Oui	La validité de la rupture conventionnelle ainsi que son homologation peuvent être remises en cause devant le conseil de prud'hommes, dans un délai de 12 mois à compter de la date d'homologation de la convention de rupture (0,5)

1) Quelle solution est la plus avantageuse pour Rachel ? Pourquoi ?

La solution consistant à utiliser la rupture conventionnelle semble plus intéressante puisque cette formule est bien encadrée et offre au salarié des garanties, possibilité de revenir sur sa décision dans les 15 jours, contestation de la rupture envisageable dans les 12 mois. (0,5 point)

Eu égard aux inquiétudes de Rachel sur le plan financier, cette option permet de bénéficier d'une indemnité de rupture, et donne droit aux allocations chômage. (0,5 point)

2) En quoi consiste l'homologation d'une rupture conventionnelle ?

Cette formalité permet aux services de la direction départementale du Travail de s'assurer que la procédure de rupture négociée a bien été respectée (règle d'assistance, délai de rétractation...) et de vérifier que le consentement des parties au contrat (on pense évidemment plus au salarié) est libre. (0,5 point)

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - CORRIGE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Coefficient 2	Durée 3 heures
Repère de l'épreuve : 1006 ECP T	Page 6 sur 10	

3) Rachel n'étant pas très sûre d'elle demande si elle peut se faire assister dans cette procédure. Le Code du travail prévoit la possibilité pour le salarié de se faire assister par une personne qui doit en principe appartenir à l'entreprise (délégué syndical, représentant du personnel ou tout autre salarié) ou lorsqu'il n'existe pas de représentant du personnel, cette personne peut être choisie sur une liste de conseillers, disponible en mairie ou à l'Inspection du travail. (0,5 point)

Annexe R7

(2 points)

Fiche d'entretien annuel d'activité

Esthéticienne	RACHEL		Ancienneté		5 ans et demi	
	Débutant	Apprenti	Expert	Maître		
Compétences professionnelles						
Technique de soins du visage			X			
Technique de soins du corps		X				
Épilation			X			
Maquillage		X				
Connaissance des produits cosmétiques			X			
Acteur de la vente de produits		X				
Hygiène et sécurité			X			
Adaptation aux changements du métier		X				
Prise en compte des enjeux de l'entreprise	X					
Compétences méthodologiques						
Organisation (préparation, suivi..)				X		
Travail ordonné (gestion des produits..)		X				
Planification de son activité (gestion du temps..)				X		
Compétences sociales et personnelles						
Autonomie				X		
Aptitude à la communication		X				
Aptitude au travail en équipe		X				
Résistance physique et psychique				X		
Attitude respectueuse de l'environnement	X					
Civilité (langage, comportement, ponctualité,)		X				
Bilan annuel						
Point forts Meilleure qualification dans la technique de soins (visage et épilation), bonne maîtrise des consignes d'hygiène et de sécurité. Collaboratrice organisée et qui planifie bien son travail. Une bonne autonomie dans certaines activités de base.						
Axes de progrès Doit cependant développer ses aptitudes en matière commerciale (approche du besoin et concrétisation des actes de vente), et améliorer son savoir être, ses capacités de communication et le travail en équipe						
Plan d'amélioration des compétences				Formations éventuelles proposées		
Priorité donnée à l'aspect commercial de la fonction (0,5)				Accueil, vente, marketing (0,5)		
Priorité donnée à la communication et aux attitudes personnelles (0,5)				Communication / Développement personnel (0,5)		

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - CORRIGE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Coefficient 2	Durée 3 heures
Repère de l'épreuve : 1006 ECP T	Page 7 sur 10	

Annexe R8

(2 points)

Fiche d'entretien annuel d'activité

Esthéticienne	MARION	Ancienneté		8 mois	
		Débutant	Apprenti	Expert	Maitre
Compétences professionnelles					
Technique de soins du visage	X				
Technique de soins du corps	X				
Épilation		X			
Maquillage	X				
Connaissance des produits cosmétiques		X			
Hygiène et sécurité		X			
Acteur de la vente de produits	X				
Adaptation aux changements du métier	X				
Prise en compte des enjeux de l'entreprise	X				
Compétences méthodologiques					
Organisation (préparation, suivi..)		X			
Travail ordonné (gestion des produits..)		X			
Planification de son activité (gestion du temps..)		X			
Compétences sociales et personnelles					
Autonomie	X				
Aptitude à la communication		X			
Aptitude au travail en équipe		X			
Résistance physique et psychique			X		
Attitude respectueuse de l'environnement		X			
Civilité (langage, comportement, ponctualité..)		X			
Bilan annuel					
Point forts Une grande écoute, et une réelle envie de progresser					
Axes de progrès Collaboratrice en phase de découverte du métier. Doit acquérir les techniques pour satisfaire pleinement les clientes. Doit surmonter une certaine timidité dans la relation client					
Plan d'amélioration des compétences			Formations éventuelles proposées		
Priorité à l'acquisition des techniques de base en matière de soins visage ou soin du corps (0,5)			Soins du visage ou soin du corps (0,5)		
Priorité à la communication et aux attitudes personnelles (0,5)			Communication / Développement personnel (0,5)		

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - **CORRIGE**

U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Coefficient 2	Durée 3 heures
Repère de l'épreuve : 1006 ECP T	Page 8 sur 10	

Annexe R9

(2 points)

Fiche d'entretien annuel d'activité

Esthéticienne	VOUS	Ancienneté	12 ANS	
	Débutant	Apprenti	Expert	Maitre
Compétences professionnelles				
Technique de soins du visage				X
Technique de soins du corps			X	
Épilation				X
Maquillage			X	
Connaissance des produits cosmétiques				X
Hygiène et sécurité			X	
Acteur de la vente de produits			X	
Adaptation aux changements du métier		X		
Prise en compte des enjeux de l'entreprise		X		
Compétences méthodologiques				
Organisation (préparation, suivi..)			X	
Travail ordonné (gestion des produits..)			X	
Planification de son activité (gestion du temps..)			X	
Compétences sociales et personnelles				
Autonomie				X
Aptitude à la communication			X	
Aptitude au travail en équipe			X	
Résistance physique et psychique			X	
Attitude respectueuse de l'environnement		X		
Civilité (langage, comportement, ponctualité..)			X	
Bilan annuel				
Point forts Esthéticienne confirmée, très bonne maîtrise de l'ensemble des soins. Collaboratrice autonome et organisée.				
Axes de progrès Doit monter en puissance dans l'optique d'une prise en charge d'un institut de beauté.				
Plan d'amélioration des compétences			Formations éventuelles proposées	
Priorité donnée à la direction d'un institut (0,5)			Management de l'entreprise (0,5)	
Priorité donnée à la gestion des moyens humains (0,5)			Management des équipes / Ressources humaines (0,5)	

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - CORRIGE		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	Coefficient 2	Durée 3 heures
Repère de l'épreuve : 1006 ECP T	Page 9 sur 10	

Annexe R10**(1 point)****COUT DE LA FORMATION**

Salarié	Intitulé de la formation	Coût Horaire	Durée maximale prise en charge	Coût total du module de formation	
Rachel	Accueil, vente, marketing	30,00	14	420,00	} 0,25 pt pour les 2 réponses
	Communication / Développement personnel	30,00	14	420,00	
Marion	Soins du visage ou corps	25,00	14	350,00	} 0,25 pt pour les 2 réponses
	Communication / Développement personnel	30,00	14	420,00	
Vous	Management de l'entreprise	30,00	21	630,00	} 0,25 pt pour les 2 réponses
	Management des équipes / Ressources humaines	30,00	21	630,00	
Total coût de la formation				2 870,00	
Montant pris en charge par l'OPCAMS				1 800,00	
Coût à la charge de l'institut				1 070,00	→ 0,25 pt

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie - **CORRIGE**

U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles

Coefficient 2

Durée 3 heures

Repère de l'épreuve : 1006 ECP T

Page 10 sur 10